



MAC  
The Mining Association of Canada  
L'Association minière du Canada

Le 20 novembre 2007

**Lettre d'intention  
entre l'Assemblée des Premières Nations (APN)  
et  
l'Association minière du Canada (AMC)**

En reconnaissance de l'engagement commun de l'APN et de l'AMC envers le développement minier durable qui contribue au bien-être économique, social et environnemental des communautés des Premières nations, ces organismes se sont engagés à élaborer un protocole d'entente entourant un nouveau partenariat.

Lors de l'élaboration du protocole d'entente, les organismes voudront peut-être songer à définir des activités concertées et avantageuses pour les deux parties dans les secteurs suivants :

- Plaider conjointement auprès du gouvernement fédéral en faveur d'une politique de consultation fédérale claire, efficace et appropriée; d'une résolution efficace aux revendications territoriales des Premières nations; et d'accords de partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources des Premières nations, en guise d'exigences essentielles à un contexte commercial sûr pour les Premières nations et le secteur privé.
- Collaborer aux questions de politiques publiques d'intérêt commun, y compris, par exemple, le développement social et économique, l'appui envers le développement des ressources humaines, la cartographie géoscientifique, la politique environnementale et l'aménagement du territoire.
- Appuyer la mise au point définitive et la mise en œuvre auprès des communautés des Premières nations de l'initiative de l'AMC Vers le développement minier durable - Cadre stratégique sur l'industrie minière et les Autochtones.
- Établir des occasions de dialogue entre l'industrie minière et les communautés des Premières nations touchées par l'industrie minière avec comme objectif d'améliorer le respect et la compréhension mutuelle, et de déterminer des façons efficaces de régler les différends sans avoir recours aux tribunaux.
- Conscientiser le secteur minier quant à l'initiative « Défi des entreprises » de l'APN.
- Appuyer le travail du Conseil sectoriel des ressources humaines pour l'industrie minière en vue d'améliorer la participation des Premières nations aux activités minières.
- Faire ressortir les occasions de partenariats en matière de ressources humaines entre la structure de prestation du développement des ressources humaines des Premières nations et les compagnies membres de l'AMC.
- Entreprendre de trouver des initiatives conjointes particulières qui seront mises en œuvre dans les deux ans suivant l'acceptation du protocole d'entente.

En signant la présente lettre, les deux parties conviennent d'entamer un dialogue visant l'élaboration d'un protocole d'entente.

Le Grand chef de l'Assemblée  
des Premières Nations,

Le président du conseil de  
l'Association minière du Canada,

---

Phil Fontaine

---

Peter R. Jones